

Lesdites lettres patentes, en date du 27 février 1819, furent accordées, et déposées aux archives de la ville. Elles sont écrites sur parchemin, et scellées du grand-sceau royal à double queue de soie rouge et verte. Les armes de Lyon furent donc, depuis cette époque, *de gueules au lion d'argent grimpant, armé à dextre d'un glaive, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or, en face.*



En 1830, le décret ne fut point abrogé, mais, pour ne pas heurter les idées nouvelles, on substitua simplement des étoiles aux fleurs de lis. C'était une absurdité héraldique, ne signifiant absolument plus rien.

Aujourd'hui, la restauration de nos principaux édifices a nécessité celle de nos armoiries placées sur la façade. Ainsi, à l'Hôtel-de-Ville et à l'Hôtel-Dieu, on a relevé les anciennes armes de Lyon, telles qu'elles avaient été établies au moment de la construction de l'édifice. C'était, du reste, la seule chose qu'il fût convenable de faire. Quant à la fontaine des Brotteaux élevée en 1860, comme un témoignage de reconnaissance envers l'empereur Napoléon III, il semble qu'il doit en être autrement, et que le rétablissement de l'empire, en 1852, autorise naturellement celui de tous les signes distinctifs et emblèmes de l'Empire, et par conséquent les armoiries actuelles paraissent devoir être conformes à celles décrétées par l'empereur Napoléon 1<sup>er</sup>. Mais comme l'ordonnance royale du 27 septembre 1814 n'a point été ré-